

LE FONDS LOCAL DE REPLANTATION

« CONSTRUIRE UNE RESSOURCE FORESTIERE POUR L'AVENIR » BUGEY

Créé en 2009 sous l'impulsion du Groupement des Exploitants Forestiers et Scieurs de l'Ain

Fonds publics et fonds privés pour anticiper le renouvellement des forêts face aux phénomènes de dépérissements dans le Bugey

Subventions soumises à critères précis et versées directement aux propriétaires privés et publics

Convention pluriannuelle : actuellement période 2024-2027

Une gestion simple et efficace : 2 comités techniques (ONF, CRPF, DDT 01 et Fibois 01) et 2 commissions d'attribution (financeurs) chaque année pour instruire, valider les dossiers, faire évoluer le dispositif si nécessaire

Les financeurs



Partenaires techniques



FINANCEMENT : FONDS PUBLICS ET PRIVÉS !

- Haut Bugey Agglomération
- Terre Valserhône Interco (Pays Bellegardien)
- Communauté de communes de Bugey Sud
- Communauté de communes de la Plaine de l'Ain
(surface forestière totale : 70 000 ha / environ 50 % forêt publique)

**110 000 €/an à
répartir entre les 4
collectivités**

- **Le Département de l'Ain** dans le cadre du Livre Blanc Forêt bois

70 000 € /an

- **Le Groupement des Exploitants Forestiers et Scieurs de l'Ain**

24 200 €/an

- AU TOTAL **204 200 € par an** → enveloppe mutualisées et administrée par une seule structure : Haut Bugey Agglomération
- Frais de fonctionnement : 8500 € par an soit 4 %



Travaux éligibles

Nature des travaux	Plafond de dépenses	Taux d'aide
Travaux de plantation	4 300 €/ha	60%
Travaux de complément à la régénération	2 300 €/ha	60%
Travaux d'entretien de plantation	800 €/ha	60%
Travaux de dégagement de semis en futaie irrégulière	1000 €/ha	60 %

Conditions d'éligibilité

- **Les bénéficiaires** peuvent être des propriétaires forestiers privés, des groupements de sylviculteurs (association loi 1901) ou encore des collectivités territoriales
- **Les chantiers doivent avoir lieu dans les forêts situées sur le territoire des 4 intercommunalités adhérentes**
- Les parcelles doivent justifier d'un document ou d'une certification de gestion durable
- Parcelle de **0,5 ha minimum**



A partir de 2027 !

Travaux de plantation limités à 4 ha par propriétaire et par an



Depuis 2009, le fonds local du Bugey a permis :

- 4700 ha de travaux dont 720 ha de plantation
- 5,5 M€ d'investissements
- 2,7 M€ d'aides versées aux propriétaires publics et privés
- + de 900 000 plants forestiers (essentiellement résineux)



+ d'infos : Valérie CHEVALLON - Fibois 01 v.chevallon@fibois01.org
06 80 03 42 13

CONTACTS TECHNIQUES :

Appui technique forêt publique :

- Marine VALLEE – ONF – marine.vallee@onf.fr / 06 34 91 89 10
- Nicolas MICOUD – ONF – nicolas.micoud@onf.fr / 06 25 67 33 28

Appui technique forêt privée :

- Eric HELL – CNPF – eric.hell@cnpf.fr / 06 08 36 45 58
- Frédéric BLANCHON – CNPF – frederic.blanchon@cnpf.fr / 07 63 71 28 93